



Suis-je dans mon droit de refuser un déplacement imposé

Par **Hochelaga**, le **30/10/2014** à **15:32**

Bonjour,
Je suis dessinateur-projeteur dans un bureau d'étude de 35 salariés. Ma convention est la Syntec.
Voici mon soucis :
Mon patron veut m'envoyer en déplacement en France sur un site industriel mais je n'ai pas du tout envie d'y aller. Dans mon contrat signé en 2000 voici ce qui est mentionné au regard des déplacements :
"Cependant, selon les impératifs de nos clients, vous pourrez être amené à effectuer des déplacements ou missions d'assistance technique de longue durée en leurs bureaux; ces missions pourront ouvrir droit à une indemnité de déplacement fixée en fonction des frais supplémentaires réellement engagés."
J'ai déjà fait de nombreux déplacements chez des clients de la région en pouvant rentrer chez moi tous les soirs sans problèmes.
Quand je lui ai signifié mon refus il s'est mis dans une colère noire en me menaçant de licenciement etc...
Donc avec ce petit paragraphe concernant les déplacements suis-je en droit de refuser?
D'avance merci pour votre réponse,
Cordialement, Philippe.

Par **moisse**, le **30/10/2014** à **15:35**

Bonsoir,
En refusant vous manquez à une obligation essentielle de votre contrat de travail, vous êtes en état d'insubordination.
Vous allez tout droit vers une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

Par **Hochelaga**, le **30/10/2014** à **15:44**

Merci pour votre réponse rapide.
Petite précision pour être bien sûr : je suis dessinateur industriel travaillant dans un bureau toute l'année et je suis d'accord pour faire des déplacements dans d'autres bureau dans la région. Là il s'agit de faire des relevés de côtes sur une structure mécanosoudée en extérieur pendant plusieurs jours ce qui n'a rien à voir avec mon emploi.

Par **moisse**, le **30/10/2014** à **19:11**

Si une telle tâche entre dans votre champ de compétence, retour à ma réponse originelle.
Sinon effectivement on ne peut pas vous demander une réalisation hors de vos compétences sans même évoquer le déplacement.